

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Première session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 11 - 14 février 2002**

## PROJETS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROBATION

Point 8 de l'ordre du  
jour

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.1/2002/8/3**  
8 janvier 2002  
ORIGINAL: ANGLAIS

## INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT— NÉPAL 10058.1

### Aide alimentaire aux Bhoutanais réfugiés au Népal

<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>102 100</b>
Durée du projet	Douze mois (1er juillet 2002–30 juin 2003)

#### Coût (dollars E.-U.)

Coût total pour le PAM	8 552 702
Coût total des produits alimentaires	4 993 763

En septembre 2001, un dollar des États-Unis équivalait à 74,65 roupies népalaises.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

# Note au Conseil d'administration



**Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, Bureau régional pour l'Asie (ODB): M. J. Powell

Attaché de liaison principal, ODB: M. K. Sato

tél.: 066513-2383

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



# Résumé

Les réfugiés bhoutanais ont commencé à affluer dans l'est du Népal vers la fin de 1990, alors que le Bhoutan avait déjà promulgué, pendant la seconde moitié des années 80, des lois restrictives en matière d'immigration et de nationalité. En 1993, plus de 80 000 réfugiés étaient déjà au Népal. À la demande du Gouvernement népalais, le HCR et le PAM ont engagé en 1992 une opération d'aide fournissant des abris, des produits alimentaires et des articles non alimentaires. Les réfugiés arrivés avant 1993 se sont vu accorder le statut provisoire de réfugiés. Depuis lors, il n'a été admis chaque année qu'un nombre de plus en plus limité de nouveaux réfugiés. En juin 2001, l'effectif total inscrit dans les sept camps était de 99 734 personnes.

En septembre 2001, une mission d'évaluation conjointe PAM/HCR a été chargée de réévaluer les besoins de la population des camps. La présente phase de l'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) s'appuie sur les constatations de cette mission.

La recherche de solutions durables a bien progressé au cours des 12 derniers mois. Les Gouvernements du Népal et du Bhoutan ont décidé d'entreprendre conjointement la vérification du statut de réfugié et l'identification de ceux qui pourraient rentrer au Bhoutan. Malgré la lenteur des progrès et l'incertitude du résultat, l'opération devrait être achevée dans le premier camp à la fin de 2001.

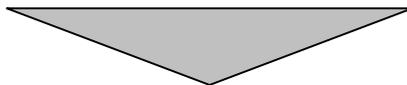
Il est probable que des solutions durables aboutissant au rapatriement et à la réinstallation d'un certain nombre de réfugiés seront trouvées au cours de cette opération. Parallèlement, un cadre de mesures sera mis au point avec le HCR pour réaffecter les ressources à l'aide des réfugiés dans leur nouveau milieu. La coordination étroite entre les organisations et les partenaires se poursuivra tout au long de cette phase, mais les mécanismes pourront changer à mesure que des solutions durables verront le jour.

Il est manifestement nécessaire de maintenir l'aide humanitaire aux réfugiés durant une longue période de transition. Le niveau de l'aide du PAM durant cette phase restera inchangé par rapport à la phase précédente. La mission a constaté que si la condition et l'environnement des réfugiés étaient stables et satisfaisants, ils restaient fortement tributaires de l'aide extérieure pour leur subsistance quotidienne.

On estime à 102 100 le nombre de réfugiés bhoutanais qui sont intéressés par cette phase de l'IPSR. Ce chiffre est calculé sur la base des 99 734 réfugiés inscrits en juin 2001 et d'un taux de croissance annuel moyen de 1,6 pour cent.



# Projet de décision



Le Conseil approuve l'IPSR Népal 10058.1—Aide alimentaire aux Bhoutanais réfugiés au Népal (WFP/EB.1/2002/8/3).



## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

### Contexte de la crise

#### *Contexte national*

1. Le Népal fait partie des pays les moins avancés (PMA) et des pays à faible revenu et à déficit vivrier. Il a été classé au 129<sup>ème</sup> rang sur 162 pays dans le Rapport sur le développement humain publié par le PNUD en 2001. En 1998, le produit national brut (PNB) par habitant du pays, qui compte 23,2 millions d'habitants était de 200 dollars E.-U. La moitié environ de la population vit dans les plaines du Terai proches de la frontière avec l'Inde (23 pour cent du territoire national).
2. Selon les estimations établies par le Gouvernement népalais en 1996, l'apport calorique de 42 pour cent de la population est inférieur à 2 250 kilocalories par personne et par jour. Les femmes et les enfants pauvres des régions rurales sont particulièrement vulnérables. Le taux de mortalité maternelle est de 475 pour 100 000 naissances vivantes et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 118 pour 1 000.
3. La pauvreté est un phénomène essentiellement rural; la population est constituée à 80 pour cent de fermiers pratiquant l'agriculture de subsistance; 45 des 75 districts du Népal sont en déficit vivrier. Dans les régions à excédent alimentaire du Terai, l'insécurité alimentaire tient aux problèmes d'accès et d'utilisation; les contreforts et les régions montagneuses cumulent tous les aléas.

#### *Les réfugiés bhoutanais*

4. Les réfugiés bhoutanais ont commencé à affluer au Bhoutan en 1990; en 1993, leur nombre dépassait 80 000. En 1992, le HCR et le PAM ont commencé à fournir des abris, une aide alimentaire et une assistance non alimentaire. Les réfugiés arrivés avant 1993 se sont vu accorder le statut de réfugiés; depuis lors, il n'a été admis chaque année qu'un très petit nombre de réfugiés; en juin 2001, les effectifs totaux des réfugiés inscrits dans les sept camps étaient de 99 734. On estime qu'environ 9 000 réfugiés se sont probablement installés au Népal sans demander à se faire inscrire ou à recevoir une assistance.
5. Les sept camps de réfugiés sont situés dans les districts de Jhapa et de Morang dans la région fertile et densément peuplée du Terai (1,5 million d'habitants en 2001). Ils font partie des dix districts les plus favorisés du Népal (indicateurs du développement, Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes/*Netherlands Development Organization* [ICIMOD/SNV], 1997).
6. Le Terai exerce une forte attraction sur les migrants des contreforts et des régions montagneuses pauvres, d'où les fortes pressions exercées sur la terre et sur l'emploi. Cela explique l'existence de poches d'extrême pauvreté.
7. Le Népal n'est pas signataire de la Convention sur les réfugiés de 1951. Les réfugiés sont considérés comme des étrangers dépourvus de droits politiques. Ils ne peuvent exercer une activité lucrative ou accéder à la propriété. En revanche, ils jouissent de la liberté d'association, et plusieurs organisations politiques existent. Le refus de l'intégration opposé par le gouvernement limite l'accès des réfugiés à la vie économique.



### **Solutions durables**

8. La recherche de solutions durables a bien progressé au cours des 12 derniers mois.
9. Les négociations entre les Gouvernements du Népal et du Bhoutan ont commencé en 1993; les deux gouvernements sont convenus d'entreprendre conjointement la vérification de la populations de réfugiés pour identifier ceux qui pourraient rentrer au Bhoutan.
10. Au bout de sept ans et de dix séries de réunions, un accord a pu être conclu; le 26 mars 2001, l'équipe de vérification conjointe se mettait au travail dans le camp de Khudunabari.
11. En août 2001, les vérifications couvraient 15 familles par jour; le 16 septembre 2001, elles avaient couvert 1 058 familles (6 640 personnes).
12. La position du Gouvernement bhoutanais sur les conditions du retour n'est pas encore claire, non plus que la position du Gouvernement népalais concernant l'intégration des réfugiés ne retournant pas au Bhoutan. La question devrait être clarifiée au cours de la présente phase de l'opération.
13. Les réactions des réfugiés à l'opération de vérification conjointe vont de l'optimisme à l'inquiétude: les incertitudes et la lenteur du processus font douter de la détermination des deux gouvernements à trouver une solution.
14. Le HCR a informé les deux gouvernements qu'il était prêt à appuyer financièrement et techniquement la mise en œuvre de solutions durables et il a fourni trois rapports soulignant les aspects juridiques de l'opération de vérification et la pratique internationale mise au point pour trouver des solutions durables.

### **Analyse de la situation**

15. En septembre 2001, une mission d'évaluation conjointe PAM/HCR a réévalué les besoins des réfugiés dans les camps en mettant l'accent sur la gestion, notamment des fournitures alimentaires. Elle a fait le point de la situation sanitaire et nutritionnelle, notamment des groupes vulnérables, et a examiné les conditions de vie, l'éducation et les possibilités d'accès à l'autonomie. Elle a étudié les relations entre les réfugiés et la population locale et les progrès accomplis vers des solutions durables. Enfin, elle a évalué les niveaux de l'aide alimentaire nécessaires à l'avenir.
16. Il y a eu concertation avec le Gouvernement népalais à tous les niveaux, ainsi qu'avec des représentants du PAM et du HCR, des membres du personnel et des organisations non gouvernementales (ONG). Quatre camps ont été visités. Des discussions ont eu lieu avec des groupes représentant la gestion, la santé et les intérêts des femmes, ainsi qu'avec des délégations d'autres camps. Des réfugiés et des familles ont été interrogées. Le gouvernement, les ONG et les principaux donateurs ont été associés à l'élaboration des conclusions qui constituent la base de la présente phase de l'IPSR.
17. Entre janvier 1992 et juin 2002, le PAM aura engagé 70 millions de dollars dans l'aide alimentaire, ce qui représente 184 850 tonnes de produits. Le HCR aura affecté 40 millions de dollars à l'entretien et 2,5 millions de dollars au relèvement des communautés des régions d'accueil des réfugiés.
18. Les fonds d'ONG finançant des projets d'aide complémentaire sont passés de 1 million de dollars en 1993–1998 à 400 000 dollars en 1999 et 2000. L'aide directe aux réfugiés bhoutanais se monte en moyenne à 120 dollars par réfugié et par an.



### **Structure de la gestion des camps**

19. La gestion des camps est assurée de Jhapa par l'unité de coordination des réfugiés, qui dépend du Ministère des affaires intérieures. Les contrôleurs de l'unité supervisent les inscriptions, le transfert des familles vers d'autres camps et délivrent les autorisations de voyages. Les règlements approuvés par le gouvernement constituent la base de l'administration des camps.
20. La gestion quotidienne est confiée pour l'essentiel aux réfugiés encadrés par les contrôleurs, l'appui technique et logistique étant assuré par le HCR, le PAM et les organisations chargées de l'exécution.
21. Un comité de gestion du camp est élu chaque année. Les directives de l'année passée concernant l'élection du comité exigeaient que les femmes et les hommes soient également représentés. La participation des femmes est passée de 19 pour cent en 1999 à 36 pour cent en 2000. Mais en 2001 la clause ayant été omise, la participation des femmes est tombée à 27 pour cent. Dans quatre des douze sous-comités la représentation des femmes est d'au moins 50 pour cent. Le PAM exige que ces dispositions soient maintenues en 2002; mais le gouvernement n'a pas encore pris de décision. La formation devrait promouvoir la participation des femmes à toutes les activités.
22. La lutte contre les comportements discriminatoires et l'autonomisation des femmes par le Forum des femmes réfugiées, appuyées par le HCR et le PAM, ont contribué à accroître la représentation des femmes.
23. Plusieurs organisations fournissent une aide. Le Forum des femmes réfugiées se charge de la formation professionnelle et des activités génératrices de revenus destinées aux femmes et aux familles vulnérables. L'aide aux victimes de violence se charge de développer les compétences professionnelles d'individus et de familles vulnérables. La *Bhutanese Health Association* (BHA) et l'*Association of Medical Doctors of Asia* (AMDA) assurent des services de santé.

### **Infrastructure des camps: abris, eau et assainissement**

24. Les conditions de vie satisfont tous les critères requis.
25. L'habitation type est composée d'un sol en terre séchée, de murs de bambou et d'un toit de chaume. Des latrines sont installées pour deux logements. Un sous-comité du camp surveille l'entretien.
26. La Fédération luthérienne mondiale (FLM) et des réfugiés bénéficiant d'incitations gèrent l'approvisionnement en eau, qui est régulier et vérifié une fois par semaine.
27. Tous les camps sont propres; aucun risque sanitaire n'y est apparent. Les initiatives des réfugiés, une bonne hygiène et des contrôles rigoureux de l'eau contribuent à maintenir l'environnement propre, confortable et sain.

### **Services de santé**

28. En janvier 2001, l'AMDA a repris la responsabilité de la gestion des services de santé à *Save the Children*–Royaume-Uni. Chaque camp a un centre de santé, un dispensaire de santé maternelle et infantile et des services de santé de base. Il y a des hôpitaux en dehors des camps. Les vaccinations sont effectuées tous les mois.



29. Sous la supervision de l'AMDA, la BHA est chargée de la prévention et de la santé préventive et communautaire, y compris du dépistage trois fois par an de la malnutrition chez les enfants de 1 à 5 ans et des campagnes d'information sur la santé publique. Le dépistage de la malnutrition est répété deux fois par an chez les enfants de moins de 5 ans.
30. Les carences en micronutriments font l'objet de rapports mensuels. Au nombre des interventions nutritionnelles figurent la fourniture de vitamine A deux fois par an aux jeunes enfants, une supplémentation en fer pour les femmes enceintes, la distribution de vermifuges aux écoliers, l'éducation sanitaire et une alimentation d'appoint.

### ***État nutritionnel et sanitaire des réfugiés***

31. La situation sanitaire et nutritionnelle des réfugiés est satisfaisante et stable par rapport aux années précédentes.
32. Les taux annuels de mortalité et de natalité sont de 3,6/1 000 et de 13,5/1 000, c'est-à-dire sensiblement inférieurs à ceux du Népal (11,5/1 000 et 35,4/1 000). La mortalité infantile est de 21,5/1 000 naissances vivantes, soit moins d'un tiers du taux national qui est de 74,4. La mortalité maternelle est de 68,8/100 000 naissances vivantes, alors que le taux national est de 475. Enfin, 98 pour cent des enfants de moins de 1 an sont vaccinés.
33. L'état nutritionnel des réfugiés est acceptable. D'après l'enquête annuelle sur la nutrition, le taux d'émaciation était de 5,45 pour cent, et il n'y avait pas de cas de malnutrition grave. Le chiffre est supérieur aux 3,6 pour cent de l'année précédente, probablement à cause d'une fièvre virale et d'une infection respiratoire, qui ont sévi au cours de l'enquête de cette année, faite plus tard dans la saison de la mousson. L'enquête sur les micronutriments conduite au Népal en 1998 indique un taux d'émaciation des enfants de 6 à 59 mois de 6,7 pour cent au niveau national et de 6,8 pour cent dans le Terai oriental.
34. L'enquête signalait un taux de retard de croissance de 33,2 pour cent, très inférieur au taux national qui est de 54,1 pour cent et au taux régional qui est de 47,7 pour cent.
35. Le nombre des cas de perlèche causée par une carence en vitamine B<sup>2</sup> a diminué depuis 1999, l'incidence mensuelle moyenne entre janvier et juillet 2001 tombant à 9,5/1 000, c'est-à-dire au-dessous des 11,2 enregistrés en 2000 et des 19,3 enregistrés en 1999.

### ***Impact de la présence des réfugiés sur les communautés locales***

36. La présence de 100 000 réfugiés a un impact considérable sur les communautés des districts de Jhapa et de Morang, et les relations entre les deux sont fragiles. L'économie est relancée par la vaste opération humanitaire, mais la population locale accepte mal la concurrence des réfugiés dans la recherche d'emplois.
37. L'appui aux communautés locales assuré dans le cadre du Programme de restauration des secteurs de concentration de réfugiés qu'exécute le HCR a beaucoup amélioré les relations entre les réfugiés et la population locale. Le budget de 2,5 millions de dollars prévu pour la période 1994 à 2001 sera épuisé à la fin de 2001. L'arrêt de ce programme risque de modifier les attitudes de la population locale à l'égard des réfugiés. Le HCR a demandé au Gouvernement népalais et aux organisations chargées de l'exécution de lever des fonds pour remplacer ceux qui étaient fournis par le programme en question.

### ***Préoccupations concernant l'environnement et mesures correctives***

38. Des mesures sont en place pour minimiser le préjudice porté à l'environnement.



39. En plus de la construction et de l'entretien de latrines familiales les camps assurent la gestion des déchets et la lutte contre les vecteurs. Le système de pompage des eaux souterraines est régulièrement entretenu pour éviter que les communautés avoisinantes n'épuisent les eaux souterraines peu profondes.
40. La distribution régulière de kérosène et le remplacement des poêles réduisent la consommation de bois. Des matériaux de construction locaux sont fournis et le défrichage illicite des forêts a été réduit à un minimum.
41. Le Programme de restauration des secteurs de concentration de réfugiés aide à protéger l'environnement autour des camps. Les communautés locales bénéficient de la réparation et de l'entretien des systèmes de drainage, de la lutte contre l'érosion et de la construction d'écoles, de latrines familiales et de toilettes.

### **Éducation**

42. L'éducation demeure une activité majeure; 80 pour cent de la population des camps et presque tous les jeunes savent maintenant lire et écrire.
43. En juillet 2001, 40 788 élèves étaient inscrits dans les écoles des camps gérées par CARITAS Népal. Les filles et les garçons ont des chances égales. Les filles représentent 48 pour cent des inscriptions, ce qui correspond au rapport entre les deux sexes dans les camps.

### **Mécanismes de coordination**

44. L'aide aux réfugiés est du ressort du Ministère des affaires intérieures et la coordination est assurée par son service pour la coordination des affaires concernant les réfugiés et par le service de coordination des réfugiés. Le Ministère des affaires étrangères est responsable de la politique générale, y compris du rapatriement.
45. Une réunion de coordination mensuelle rassemble à Jhapa les partenaires et le service de coordination des réfugiés. Les réunions sectorielles qui se tiennent dans les camps portent sur les services sociaux, la logistique et l'infrastructure, la santé et la nutrition. Des réunions de coordination rassemblent tous les deux mois les autorités de district, les organismes d'aide et les représentants des réfugiés. Les réunions au niveau du gouvernement sont fonction des besoins.

### **Politiques et programmes du gouvernement**

46. Le gouvernement a appuyé les programmes supplémentaires du PAM et du HCR visant à améliorer les conditions de vie des réfugiés. Ceux-ci ne sont pas autorisés à chercher un emploi ou une activité lucrative en dehors des camps.
47. Depuis 1996/1997, le Gouvernement népalais verse au PAM une contribution annuelle de 100 000 dollars pour l'achat de produits alimentaires. La somme est importante, compte tenu d'autres priorités pressantes et sachant que le Népal fait partie des PMA. Le gouvernement accorde au PAM des exonérations de taxes et de droits pour les produits alimentaires achetés localement et importés.

### **Justification**

48. Le Népal ne peut à lui seul subvenir aux besoins des réfugiés bhoutanais.
49. Le PAM est responsable de réunir des céréales, des huiles comestibles et des matières grasses, des légumineuses et d'autres sources de protéines, des aliments composés, du sel,



du sucre et des biscuits enrichis pour les programmes d'alimentation. Le HCR est chargé de mobiliser des produits frais, des épices, du thé, du lait déshydraté et thérapeutique, du combustible et des articles non alimentaires.

50. La politique du gouvernement hostile à toute participation des réfugiés à l'économie locale les rend dépendants de l'aide alimentaire et d'autres formes d'assistance et leur laisse peu de possibilités de compléter les rations fournies par des organisations.

## STRATÉGIE DE REDRESSEMENT

### Besoins des bénéficiaires: aide alimentaire nécessaire

51. La mission de 2001 a recommandé le maintien des rations alimentaires journalières par personne au niveau présenté dans le tableau 1. Le nombre de réfugiés bénéficiant de la distribution générale s'établit à 102 100; sur ce nombre 3 400 membres de groupes vulnérables reçoivent des compléments alimentaires et environ 42 000 écoliers bénéficient d'un programme d'alimentation complémentaire scolaire pendant les trois mois (78 jours d'école) de la saison sèche.

**TABLEAU 1: COMPOSITION DES RATIONS ALIMENTAIRES JOURNALIÈRES  
(en grammes)**

Produit	Ration générale	Ration complémentaire Centre de santé	Ration complémentaire scolaire
Riz (étuvé)	410	–	–
Légumineuses	60	–	–
Huile végétale	25	10	–
Aliment composé blé/maïs-soja (enrichi)	–	80	25
Sucre	20	15	7
Sel (iodé)	7,5	–	–
Légumes frais (fournis par le HCR)	100	–	–
Lait écrémé en poudre (fourni par le HCR)	–	40	–

52. La ration alimentaire de base représente 1 980 kilocalories par personne et par jour (41 grammes de protéines et 27 grammes de matières grasses), soit presque autant que la ration minimum journalière recommandée, qui est de 2 100 kilocalories. Le reste est fourni par les aliments complémentaires du HCR et les mécanismes de défense très limités à la disposition des réfugiés.
53. Le total des besoins alimentaires pendant les 12 mois que doit durer l'IPSR est indiqué au tableau 2 ci-dessous. Pour le PAM seulement, les besoins totaux se montent à 19 706 tonnes de produits alimentaires de base et complémentaires.



TABLEAU 2: TOTAL DES BESOINS ALIMENTAIRES (en tonnes)

Produit	Ration générale	Ration complémentaire Centre de santé	Ration complémentaire scolaire	Total
Riz (étuvé)	15 279			15 279
Légumineuses	2 236			2 236
Huile végétale	932	12		944
Aliment composé blé/maïs-soja (enrichi)		99	82	181
Sucre	745	19	23	787
Sel (iodé)	279			279
<b>Total partiel</b>				<b>19 706</b>
Légumes frais (fournis par le HCR)	3 727			3 727
Lait écrémé en poudre (fourni par le HCR)		6		6

### Le rôle de l'aide alimentaire

54. L'aide alimentaire fournie dans le cadre de cette IPSR vise principalement à aider les 102 100 réfugiés inscrits dans les camps à subvenir à leurs besoins nutritionnels de base par la fourniture d'une ration générale et par des programmes d'alimentation complémentaire ciblés. Les produits du PAM seront complétés par des produits alimentaires et par des articles non alimentaires fournis par le HCR.
55. Par ailleurs, la poursuite de la vente de conteneurs vides du PAM produira des fonds qui pourront servir à financer des activités supplémentaires visant à accroître l'autonomie et à améliorer les compétences des femmes et des réfugiés vulnérables.
56. Le maintien de l'aide du PAM dans le cadre de cette IPSR jouera un rôle secondaire mais vital en facilitant la vérification conjointe ainsi que le rapatriement prévu et la réinstallation des réfugiés au Bhoutan ou ailleurs. Une interruption brutale des approvisionnements alimentaires après 10 ans d'appui soutenu et total pourrait sérieusement inquiéter les réfugiés et perturber les opérations délicates de vérification et de réinstallation. L'aide alimentaire du PAM permettra aux réfugiés de faire face à leurs besoins nutritionnels de base tout en facilitant indirectement les opérations de vérification et de réinstallation.

### Approches envisagées

57. Dans le cadre du maintien de l'état nutritionnel des réfugiés, le PAM doit pouvoir réaffecter les ressources pour aider ceux qui seront rapatriés au Bhoutan aussi bien que ceux qui seront réinstallés ailleurs.
58. À mesure que seront identifiées des solutions pouvant être durables, on établira les principales modalités de la fourniture de l'aide en collaboration avec le HCR, les partenaires chargés de l'exécution et les organismes gouvernementaux au Népal et au Bhoutan. On pense que les ressources alimentaires prévues dans la présente IPSR suffiront. Elles pourront être réaffectées au rapatriement et à la réinstallation.



## Évaluation des risques

59. Depuis 1999, l'aide alimentaire et l'aide non alimentaire ont été maintenues au niveau minimum compatible avec la sécurité. Toute réduction risquerait d'être préjudiciable à l'état nutritionnel des réfugiés dont les mécanismes de défense sont sollicités à l'extrême. Dans ces conditions, l'insuffisance des moyens de l'IPSR pourrait compromettre l'état nutritionnel des réfugiés, le gouvernement et les communautés locales ne pouvant se substituer au PAM.
60. L'opération est recommandée pour une période de 12 mois dans l'idée que, comme il ressort d'indications actuelles, les gouvernements s'accorderont sur les mesures à prendre suite aux résultats de l'opération de vérification conjointe et sur l'identification de solutions durables au problème des réfugiés. Tout retard dans l'identification de solutions durables compromettrait le maintien de l'appui des donateurs à cette opération.

## Objectifs et buts

61. Les principaux objectifs sont les suivants:
- assurer à tous les réfugiés enregistrés un accès régulier à une ration alimentaire de base;
  - contribuer à améliorer l'état nutritionnel et sanitaire des réfugiés les plus vulnérables par des programmes d'alimentation complémentaire ciblés; et
  - renforcer les mécanismes de défense et améliorer les qualifications par des activités génératrices de revenus et d'autres activités supplémentaires comme la formation professionnelle et l'horticulture.

## PLAN D'EXÉCUTION PAR COMPOSANTE

### Principales composantes du programme

#### *Distribution générale*

62. Les plans sont établis sur la base de la fourniture d'une ration générale à 102 100 réfugiés enregistrés.
63. La distribution des produits alimentaires du PAM est assurée par les réfugiés deux fois par mois à jours fixes sous la supervision des comités de gestion des camps et de la Société népalaise de la Croix-Rouge. Des légumes frais fournis par le HCR sont distribués une fois par semaine.

**TABLEAU 3: RATION ALIMENTAIRE GÉNÉRALE QUOTIDIENNE**

Produit	Ration générale (grammes)	Kcal
Riz (étuvé)	410	1 476
Légumineuses (lentilles/pois chiches)	60	203
Huile végétale	25	221



Sucre	20	80
Sel (iodé)	7,5	-

64. Depuis octobre 2000, un tiers de la ration de lentilles a été remplacée par des pois chiches dont la germination améliore la valeur nutritive de la ration alimentaire.
65. La ration générale du PAM est complétée par une ration de légumes frais fournie par le HCR. En outre, le PAM a lancé en avril 1999 un projet d'horticulture familiale pour améliorer la disponibilité de légumes frais.

### ***Programme d'alimentation complémentaire scolaire***

66. Conformément aux recommandations de la Mission d'évaluation conjointe PAM/HCR de 2000, un programme d'alimentation complémentaire scolaire a été introduit en 2001. Il couvre les enfants inscrits dans les écoles de CARITAS, de la préparatoire à la classe 10 (à l'exclusion des jardins d'enfants) pendant les trois mois de la saison sèche (78 jours d'école). Il sera exécuté de janvier à mars, ce qui assurera la synchronisation avec le calendrier scolaire.
67. Une ration quotidienne de 25 grammes d'un mélange de blé/maïs-soja enrichi et de 7 grammes de sucre (équivalent à 120 kilocalories) est fournie dans les écoles des camps sous la forme de boisson pour combattre les carences en micronutriments et réduire l'incidence saisonnière des cas de perlèche.
68. En 2001, 39 885 enfants ont bénéficié d'une alimentation complémentaire dans le cadre de ce programme. La mission de 2001 a recommandé son maintien. Le HCR continuera d'appuyer la fourniture d'articles non alimentaires et de kérosène. Le programme d'alimentation complémentaire scolaire pour la période 2002–2003 est calculé sur la base de 42 000 enfants, chiffre qui tient compte de la croissance naturelle de la population.

### ***Programme d'alimentation complémentaire axé sur les centres de santé***

69. Ce programme couvre les enfants de 1 à 5 ans souffrant de malnutrition, toutes les femmes enceintes et mères allaitantes, les tuberculeux et les personnes âgées malades. Des rations déshydratées de blé/maïs-soja, sucre et huile végétale sont préparées par l'AMDA dans les centres de santé des camps et distribuées une fois par semaine. Le lait écrémé en poudre fourni par le HCR est ajouté au mélange uniquement dans le cas des enfants souffrant de malnutrition. Les distributions sont l'occasion d'éducation sanitaire.
70. La ration alimentaire complémentaire est composée de 10 grammes d'huile végétale, de 80 grammes de mélange blé/maïs-soja, de 15 grammes de sucre. Dans le cas des enfants souffrant de malnutrition, 40 grammes de lait écrémé en poudre sont ajoutés au mélange. Tous les enfants de 6 à 12 mois reçoivent des aliments complémentaires quel que soit leur état nutritionnel.
71. Les enfants souffrant de malnutrition (moins de 80 pour cent du poids pour la taille) sont adressés aux dispensaires de santé maternelle et infantile et inscrits au programme d'alimentation complémentaire. Ils bénéficient du programme jusqu'à ce qu'ils aient atteint au moins 85 pour cent du poids pour la taille et s'y soient maintenus pendant un minimum d'un mois.
72. En 2000, environ 2 800 personnes par mois, soit 2,8 pour cent de la population des camps, ont reçu une aide; environ 82 pour cent étaient des femmes enceintes et des mères



allaitantes. Au cours des sept premiers mois de 2001, 2 977 personnes en moyenne ont été inscrites au programme d'alimentation complémentaire.

73. Considérant que la croissance démographique annuelle était de 1,6 pour cent et qu'il fallait prévoir une marge de sécurité, on a tablé sur 3 400 bénéficiaires par mois du programme d'alimentation scolaire pendant la période 2002/2003.

### ***Activités complémentaires appuyées par le PAM***

74. Depuis 1994, la vente de conteneurs vides du PAM rapporte de l'argent; au 31 août 2001, le solde se montait à 252 539 dollars. En accord avec le gouvernement et en liaison avec le HCR, le PAM a investi ces fonds dans des activités promouvant l'accès à l'autonomie économique.
75. Ces activités fournissent des possibilités de travail et d'amélioration des revenus des ménages; par ailleurs, elles augmentent la confiance en soi. Lors de la sélection des bénéficiaires, la priorité est donnée aux familles les plus vulnérables, en particulier aux femmes.
76. Les activités lucratives en dehors des camps sont interdites. L'accord conclu par le PAM avec le gouvernement stipule que les activités promouvant l'autonomie et les activités génératrices de revenu doivent avoir lieu dans les camps et n'exercer aucune influence sur les marchés locaux.
77. Entre 1994 et la fin de juin 2002, environ 10 191 familles et 2 547 personnes auront bénéficié d'activités supplémentaires appuyées par le PAM.
78. Les activités appuyées par ces fonds sont principalement des activités génératrices de revenus supplémentaires, la formation professionnelle et un projet d'horticulture familiale.

### ***Activités génératrices de revenus supplémentaires***

79. Le principal partenaire du PAM pour l'exécution est le Forum des femmes réfugiées, organisation bénévole qui a dans chaque camp des représentants s'employant à améliorer la conditions sociale des femmes et habilités à soumettre des propositions d'activités à l'approbation du PAM.
80. Entre 2000 et le deuxième semestre de 2001, 45 réfugiés ont reçu par l'intermédiaire du Forum des femmes réfugiées des fonds pour des activités telles que la confection de beignets (prêt collectif), un projet de boulangerie et différents prêts individuels pour des activités du genre préparation d'épices, confection de sièges en bambou et tissage de sacs et de chapeaux. En 2000, 750 personnes ont bénéficié d'une formation nutritionnelle. À la fin de 2001, 108 personnes et 80 familles auront reçu des prêts pour de petites activités génératrices de revenus. Environ 64 pour cent des bénéficiaires ont été des femmes.

### ***Formation professionnelle***

81. CARITAS exécute ce programme depuis le début de 1998; 75 pour cent des élèves sont des réfugiés et 25 pour cent sont recrutés dans la population locale. Il y a eu trois cycles de formation dans des domaines tels que la mécanique automobile, la soudure, l'installation électrique dans les habitations, l'entretien des appareils électroniques, les produits et les soins de beauté.
82. La participation des femmes à la formation professionnelle est de l'ordre de 24 à 35 pour cent. Des efforts sont faits pour attirer davantage de femmes vers des carrières non



traditionnelles et pour concevoir davantage de cours les intéressant. Le PAM encouragera CARITAS à augmenter le taux de participation.

### **Projet d'horticulture familiale**

83. En 1999, a été lancé un projet d'horticulture familiale promouvant la culture de légumes afin d'améliorer l'accès des ménages à des aliments riches en micronutriments. Les participants ont été choisis dans les familles les plus vulnérables et répartis entre plusieurs groupes, le but de la formation étant de promouvoir tout au long de l'année la culture de différentes variétés de fruits et de légumes. Des ateliers ont été consacrés à la préparation de compost, à la lutte contre les ravageurs et à des notions nutritionnelles.
84. À la fin de 2001, 7 040 familles auront bénéficié du projet; pourtant, l'alimentation habituelle de la plupart des réfugiés reste pauvre en fruits et en légumes. Le développement de l'horticulture aidera les ménages vulnérables à combler cette carence. Le projet est limité par le manque de terre, mais dans les camps on peut gagner de l'espace sur les terres communes et sur celles qui appartiennent aux organisations.

### **Bénéficiaires**

85. L'IPSR couvre environ 102.100 réfugiés bhoutanais. L'estimation est fondée sur les 99 734 réfugiés enregistrés en juin 2001 et sur une croissance moyenne de 1,6 pour cent par an. Le rapport hommes-femmes est le même qu'en 2000 —51 pour cent d'hommes et 49 pour cent de femmes— tandis que la croissance reste nettement inférieure à celle du Népal (2,4 pour cent) et du Bhoutan (2,6 pour cent), ce qui reflète le succès des initiatives de planification familiale dans les camps. La proportion de jeunes est forte: 44 pour cent de la population totale a moins de 17 ans. Les familles comptent en moyenne 6,5 personnes.
86. À mesure que des solutions durables seront trouvées, les réfugiés continueront de recevoir l'aide alimentaire appropriée dans un cadre convenu jusqu'à ce qu'ils soient bien établis dans leur nouvelle vie. Il est donc peu probable que le nombre de cas diminue notablement au cours de cette phase de l'IPSR.

### **Choix des activités**

87. La gamme d'activités prévues dans le cadre de cette IPSR est limitée et conçue pour maintenir un état nutritionnel acceptable par la distribution de rations générales et complémentaires. L'alimentation complémentaire scolaire a pour but d'éviter les carences en micronutriments dans un groupe d'âge vulnérable pendant la saison sèche durant laquelle l'accès aux fruits et légumes frais est limité. La ration complémentaire fournie aux bénéficiaires choisis par les services de soins de santé du camp est destinée aux personnes souffrant de malnutrition ou à celles qui ont des besoins nutritionnels accrus.
88. Les activités complémentaires financées par la vente de conteneurs vides promeuvent l'autonomie, créent des revenus et améliorent les compétences. Elles peuvent être développées dans les camps, mais la politique gouvernementale interdisant l'insertion des réfugiés dans l'économie locale, elles ne peuvent être exercées en dehors des camps. Elles sont considérées comme importantes pour ceux qui en bénéficient et comme excellentes pour le moral.

### **Mécanisme d'approbation des activités**

89. Les activités relatives à l'alimentation générale et complémentaire sont recommandées par la mission et approuvées selon les procédures standard du PAM.



90. Les activités complémentaires financées par la vente de conteneurs vides sont proposées par les réfugiés et approuvées par le PAM avec l'approbation du comité de gestion du camp et des autorités népalaises au niveau du district.

### Dispositions institutionnelles et sélection des partenaires

91. Le PAM et le HCR financent quatre ONG chargées des distributions de vivres et d'autres activités dans les camps.
92. La Société népalaise de la Croix-Rouge gère et supervise la distribution de produits alimentaires et d'articles non alimentaires et exploite les services d'ambulance et de lutte contre l'incendie.
93. Les services de santé sont assurés par l'AMDA qui se charge du suivi régulier de la situation sanitaire générale et des rapports sur le sujet, de la gestion de l'hôpital de premier secours et des services d'urgence aux réfugiés et à la population locale.
94. Une équipe de la FLM composée de travailleurs réfugiés entretient les habitations des réfugiés et l'infrastructure du camp et s'occupe de tout ce qui touche à l'assainissement, à l'évacuation des déchets humains et à la lutte contre les vecteurs.
95. CARITAS se charge de l'enseignement dans les camps de la préparatoire à la classe 10, ainsi que d'un programme pour handicapés et de jardins d'enfants.
96. CARITAS, la Société népalaise de la Croix-Rouge et la FLM sont les partenaires chargés de l'exécution des activités supplémentaires appuyées par le PAM.

### Renforcement des capacités

97. Le rendement et la bonne marche de l'opération impliquent, non seulement une collaboration étroite entre les organismes des Nations Unies et les ONG partenaires, mais aussi la participation, des réfugiés notamment, à toutes les activités, et une excellente gestion du camp.
98. Le Forum des femmes réfugiées est typique à cet égard; établi au début des années 90, cet organisme bénévole compte maintenant plus de 2 000 membres actifs qui appellent l'attention sur les comportements discriminatoires fondés sur le sexe, assurent l'alphabétisation et la formation professionnelle, organisent des activités génératrices de revenus et promeuvent la participation des femmes à tous les niveaux de la gestion.
99. Le haut degré d'organisation et d'éducation atteint par une proportion importante de la population de réfugiés, en particulier de la jeune génération, leur permettront d'organiser leur vie sociale et économique lorsqu'ils quitteront les camps.

### Dispositions logistiques

#### *Acquisition et livraison de produits alimentaires*

100. Depuis 1992, le PAM se procure la plupart des produits alimentaires sur place ou dans la région, à l'exception de l'huile végétale qui est rare et coûteuse. Les achats locaux permettent des livraisons rapides et régulières en réduisant les délais; d'autre part, ils profitent à la production et au commerce locaux.
101. Les achats locaux, du fait de la proximité des bénéficiaires, réduisent à un minimum les frais de transport. Le coût des produits achetés localement inclut le transport au point de livraison avancé (PLA) dans les camps de réfugiés. Les contributions en nature arrivent à Calcutta, ce qui implique des coûts de transport extérieur et terrestre.



102. Sous réserve de la disponibilité de contributions en espèces pendant la période 2002-2003, les achats locaux garderont la priorité pour des raisons d'efficacité et de rentabilité, à condition toutefois que les marchés locaux continuent de fournir les quantités et la qualité nécessaires.
103. Des contributions en nature peuvent cependant être inévitables faute d'argent. Des plans sont en place pour l'expédition de produits par Calcutta, principal point d'entrée dans la partie orientale du Népal.
104. Les fournisseurs livrent directement les produits aux entrepôts des camps contrôlés par la Société népalaise de la Croix-Rouge, qui se charge de l'entreposage et de la manutention et surveille la distribution aux bénéficiaires.

### ***Distribution au niveau des camps***

105. La mission de 2001 a noté que la livraison de produits alimentaires, la distribution générale et l'alimentation ciblée étaient gérées de manière efficace et rentable. La comptabilité, l'enregistrement et l'établissement des rapports sont assurés par les ONG chargées de l'exécution.
106. Chaque camp est composé de secteurs — quatre dans les petits camps et jusqu'à douze dans les grands— divisés en sous-secteurs groupant de 80 à 110 familles, soit environ 500 personnes. Les secteurs et les sous-secteurs ont des représentants qui rendent compte au comité de gestion du camp. Un sous-secteur est une unité de distribution de l'aide alimentaire et non alimentaire. Les chefs de sous-secteur et leurs assistants sont élus parmi les adultes du sous-secteur et encadrés par des fonctionnaires du Service de coordination des réfugiés/Ministère des affaires intérieures. Ils sont responsables de la distribution des rations de produits alimentaires/articles non alimentaires dans leur sous-secteur. Une enquête effectuée en décembre 2000 sur les points de distribution a montré que 51 pour cent des rations étaient collectés par les femmes qui ont déclaré contrôler 90 pour cent des produits alimentaires alloués aux ménages.
107. Concernant le programme d'alimentation supplémentaire, les rations d'aliment composé, de sucre et d'huile végétale sont préparées par l'AMDA dans les centres de santé des camps et distribuées aux groupes vulnérables sous la forme de rations déshydratées à emporter chez soi. Pour le programme d'alimentation complémentaire scolaire, une boisson composée de blé/maïs-soja et de sucre est distribuée.

### **Suivi et évaluation**

108. La livraison de produits aux camps est contrôlée par le système d'achat et de logistique du PAM. Les livraisons sont suivies par des surintendants désignés par le PAM et par la Société népalaise de la Croix-Rouge, le personnel de terrain du PAM et les réfugiés eux-mêmes.
109. Au niveau des camps, la Société népalaise de la Croix-Rouge établit un rapport mensuel sur les livraisons de produits alimentaires et d'articles non alimentaires, détaillant le nombre de réfugiés recevant une aide, la distribution effective de produits alimentaires et d'articles non alimentaires, les pénuries et les soldes en stock dans chaque entrepôt.
110. Le suivi de l'assortiment alimentaire de la ration générale et des légumes frais a commencé dans tous les camps en février 2000, le but étant d'assurer l'équité et la transparence de la distribution.
111. Le suivi de l'assortiment alimentaire est assuré pendant les distributions de rations générales par le membre du camp préposé à cette tâche sous la supervision du responsable



de la nutrition de l'AMDA et en collaboration avec la Société népalaise de la Croix-Rouge. Lors de chaque distribution, de quatre à six familles choisies aléatoirement en dehors du point de distribution après qu'elles ont reçu leur ration sont soumises à un contrôle. Les rations sont pesées à nouveau et comparées à la quantité à laquelle la famille a droit. Les écarts importants sont rares, mais quand ils se produisent ils sont discutés à la réunion interinstitutions mensuelle.

112. L'AMDA établit un rapport mensuel sur la situation sanitaire et nutritionnelle qui fournit des informations sur les taux de morbidité et de mortalité, le suivi nutritionnel des enfants de moins de 5 ans, l'utilisation des services de santé de la reproduction et de planification familiale, et les distributions d'aliments complémentaires. Une enquête sur l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans est conduite tous les ans dans un échantillon représentatif de tous les camps.
113. Des données détaillées, ventilées par sexe, sur la population des camps sont régulièrement réunies et mises à jour par le HCR.
114. Il faudra voir s'il est possible de suivre l'utilisation des produits alimentaires dans les ménages quand les possibilités de compléter les rations sont limitées.
115. L'annexe III énumère les indicateurs de performance suivis régulièrement pour chacun des objectifs mentionnés au paragraphe 61.

### Mesures de sécurité

116. Le Service de coordination des réfugiés, présidé par le responsable en chef du District de Jhapa, assure l'administration des camps et veille au respect de la loi et de l'ordre et à l'affectation de superviseurs et d'unités de police. Il est chargé de l'inscription et du contrôle des nouveaux arrivants en liaison avec le HCR.

### Stratégie de retrait

117. Dans le cadre du Comité conjoint établi au niveau ministériel, 11 séries d'entretiens ont eu lieu entre les Gouvernements népalais et bhoutanais de 1992 à 2001. La solution à la crise des réfugiés réside dans un processus bilatéral, sachant que le HCR est disposé à s'entremettre pour tout ce qui concerne les questions techniques ou les aspects consultatifs, s'il en est besoin.
118. Le PAM s'engage avec toutes les parties à préconiser sans tarder des solutions durables. Une fois les solutions identifiées, il mettra au point les mesures d'aide aux rapatriés et aux autres cas en concertation avec le HCR et d'autres partenaires chargés de l'exécution. L'aide couvrirait les premières étapes du rapatriement, de la réinsertion ou de la réinstallation pour une période déterminée en concertation avec le HCR.

### Mécanisme d'intervention d'urgence

119. Au cours de l'IPSR et sous réserve de progrès politiques, on établira des plans de rapatriement et de réinstallation; on prendra des dispositions pour la réception et la réinsertion dans le pays et l'on établira des plans pour les réfugiés dont le rapatriement n'est pas accepté. Les bureaux du PAM au Bhoutan et au Népal établiront, en étroite concertation avec le HCR, des plans de secours, en vue d'organiser précocement l'aide alimentaire aux rapatriés selon les besoins.
120. En cas de réinstallation ou de réinsertion, les ressources alimentaires engagées dans la présente IPSR seraient réaffectées à l'aide des réfugiés dans leur nouvelle situation. La fourniture de cette aide sera mise au point avec le HCR lorsque les effectifs de réfugiés



retournant au Bhoutan et de réfugiés devant être réinstallés ailleurs seront connus et que le calendrier des opérations se précisera.

---

## RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

121. Il est recommandé au Conseil d'administration d'approuver l'IPSR dans les limites du budget présenté en annexes.



## ANNEXE I

## VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
<b>COÛTS POUR LE PAM</b>			
<b>A. Coûts opérationnels directs</b>			
Produit <sup>1</sup>			
– Riz	15 279	205	3 132 195
– Légumineuses	2 236	396	885 456
– Huile végétale	944	633	597 552
– Mélange blé-soja (aliment composé)	181	325	58 825
– Sucre	787	385	302 995
– Sel iodé	279	60	16 740
<b>Total, produits</b>	<b>19 706</b>	<b>253</b>	<b>4 993 763</b>
<b>Transport externe</b>		<b>38,8</b>	<b>765 412</b>
Transport terrestre			724 048
Total partiel, TIEM			872 138
<b>Total, TTEM</b>		<b>81,0</b>	<b>1 596 186</b>
<b>Total, coûts opérationnels directs</b>			<b>7 355 361</b>
<b>B. Coûts d'appui directs (voir l'annexe II pour les détails)</b>			
<b>Total, coûts d'appui directs</b>			<b>578 500</b>
<b>C. Coûts d'appui indirects (7,8 pour cent du total des coûts directs)</b>			
			<b>618 841</b>
<b>COÛT TOTAL POUR LE PAM</b>			<b>8 552 702</b>

<sup>1</sup> Il s'agit là d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet comme à tous les projets assistés par le PAM peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays bénéficiaires.



**ANNEXE II****APPUI DIRECT NÉCESSAIRE (en dollars)****Dépenses de personnel**

Administrateurs internationaux	143 500
Administrateurs nationaux	28 500
Personnel national des services généraux	144 000
Heures supplémentaires	5 000
Consultants internationaux	25 000
Volontaires des Nations Unies	48 500
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	30 000
Formation et perfectionnement du personnel	8 000
<b>Total partiel</b>	<b>432 500</b>

**Dépenses de bureau et autres dépenses récurrentes**

Location des locaux	10 000
Services collectifs	6 000
Fournitures de bureau	12 000
Communication et services TI	25 000
Assurance	8 000
Réparation et entretien du matériel	10 000
Coût d'entretien et de fonctionnement des véhicules	20 000
Autres dépenses de bureau	10 000
<b>Total partiel</b>	<b>101 000</b>

**Équipement et autres frais fixes**

Mobilier, outils et équipement	25 000
Matériel TC/TI	20 000
<b>Total partiel</b>	<b>45 000</b>

<b>TOTAL, COÛTS D'APPUI DIRECTS</b>	<b>578 500</b>
-------------------------------------	----------------



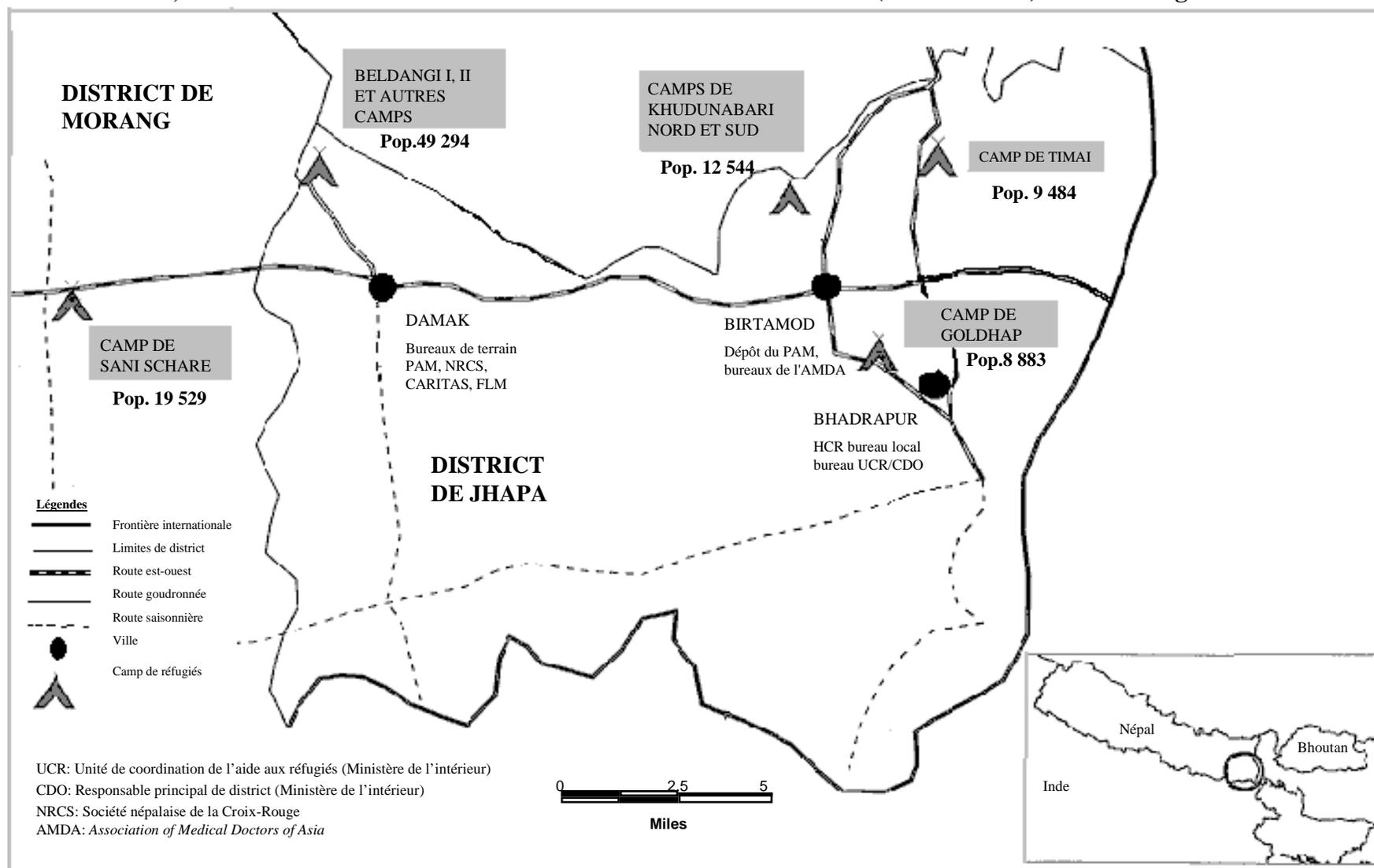
## ANNEXE III

## IPSR NÉPAL 10058.1—INDICATEURS DE PERFORMANCE

Objectif	Principaux indicateurs	Rapports
Assurer à tous les réfugiés inscrits l'accès régulier à une ration générale	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de réfugiés recevant les rations générales distribuées dans les camps tous les quinze jours</li> <li>➤ Quantité de produits alimentaires de base distribués dans les camps tous les quinze jours</li> <li>➤ Quantité hebdomadaire de légumes frais distribués dans les camps</li> <li>➤ Volume des rations</li> <li>➤ Stocks de produits alimentaires restant</li> <li>➤ Stocks de conteneurs vides restant (pour vente aux enchères)</li> <li>➤ Quantités de produits alimentaires et d'articles non alimentaires distribués dans les camps (HCR)</li> <li>➤ Pertes après livraison</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport mensuel du PAM sur la disponibilité de produits alimentaires</li> <li>➤ Rapport bimensuel du PAM sur la situation</li> <li>➤ Rapport mensuel de la Société népalaise de la Croix-Rouge sur la situation</li> <li>➤ Rapport mensuel sur le suivi de l'assortiment alimentaire</li> </ul>
Contribuer à améliorer l'état nutritionnel et sanitaire des plus vulnérables par des programmes d'alimentation complémentaire ciblés	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Taux de mortalité maternelle</li> <li>➤ Taux de malnutrition</li> <li>➤ Taux de mortalité des moins de 5 ans</li> <li>➤ Taux de mortalité infantile</li> <li>➤ Taux brut de mortalité</li> <li>➤ Taux brut de natalité</li> <li>➤ Incidence des maladies</li> <li>➤ Nombre et catégories de bénéficiaires du programme d'alimentation complémentaire</li> <li>➤ Nombre de réfugiés bénéficiant des distributions bimensuelles de produits alimentaires dans les camps</li> <li>➤ Quantité de produits distribués deux fois par mois dans chaque camp au titre des programmes d'alimentation complémentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport mensuel sur la situation sanitaire et nutritionnelle, AMDA</li> <li>➤ Rapport sur l'enquête nutritionnelle annuelle, AMDA</li> <li>➤ Enquêtes et études ad hoc</li> <li>➤ Rapport mensuel du PAM sur la disponibilité de produits alimentaires, FASREP</li> <li>➤ Rapport bimensuel du PAM sur la situation, SITREP</li> <li>➤ Rapport mensuel de la Société népalaise de la Croix-Rouge, SITREP</li> </ul>
Renforcer les mécanismes de survie et améliorer les compétences par des activités génératrices de revenus et d'autres activités supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de bénéficiaires, par sexe, des activités génératrices de revenus supplémentaires</li> <li>➤ Taux d'achèvement de la formation professionnelle, par sexe</li> <li>➤ Bénéficiaires et niveaux de production du projet d'horticulture familiale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport mensuel de CARITAS, SITREP</li> <li>➤ Rapport sur l'achèvement du projet de CARITAS</li> <li>➤ Rapport sur le suivi saisonnier Société népalaise de la Croix-Rouge/FLM</li> <li>➤ Rapport de situation Société népalaise de la Croix-Rouge/ FLM</li> <li>➤ Rapport final Société népalaise de la Croix-Rouge/FLM</li> </ul>



**IPSR 10058.1 - "Aide alimentaire aux Bhoutanais réfugiés au Népal"**  
**EMPLACEMENT DES CAMPS DE RÉFUGIÉS DANS LES DISTRICTS DE MORANG ET DE JHAPA, À L'EST DU NÉPAL, ET EFFECTIF DES RÉFUGIÉS INSCRITS AU 30 JUIN 2001 (Source: HCR): 99 734 réfugiés au total**



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

---

## LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

AMDA	<i>Association of Medical Doctors of Asia</i>
BHA	<i>Bhutanese Health Association</i>
FASREP	Rapport sur la disponibilité de produits alimentaires
FLM	Fédération luthérienne mondiale
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement
ONG	Organisation non gouvernementale
PLA	Point de livraison avancé
PMA	Pays les moins avancés
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SITREP	Rapport de situation

